



Cette fiche est extraite du **Répertoire des acteurs institutionnels et de terrain actifs en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes** disponible sur le site de l'asbl Educa Santé (<http://www.educasante.org/repertoire>)

Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) / Accompagnement des victimes de la route (AVR)



Champ(s) d'intervention

- ✓ **Traumatismes non intentionnels :**
 - Accidents de la circulation

- ✓ **Lieux de survenue :**
 - Voie publique



Domaine(s) d'action

- ✓ Autre(s) : Prévention de la victimisation secondaire
- ✓ Autre(s) : Accompagnement spécialisé



Activité(s)

- ✓ Formation
- ✓ Information
- ✓ Publication
- ✓ Autre(s) : Soutien psychologique et juridique à la personne touchée par un accident de la route avec dommages corporels et/ou décès



Public(s) cible(s)

- ✓ Public(s) vulnérable(s) : Toute personne touchée par l'accident de la route avec dommages corporels et /ou décès : victimes, proches, témoins, auteurs
- ✓ Public(s) de professionnels : Tout professionnel pouvant intervenir suite à l'accident de la route : policiers, gestionnaire d'assurances, assistants sociaux, etc



Couverture géographique

- ✓ Régionale : Wallonie et Bruxelles (toute personne résidant en région wallonne ou francophone résidant à Bruxelles et ayant eu un accident en Belgique ou à l'étranger)

Objet social – Mission(s)

L'AWSR vise à stimuler une conscientisation accrue en matière de (in)sécurité routière en Wallonie et à soutenir utilement les citoyens concernés par celle-ci.

L'Accompagnement des victimes de la route est un service spécifique de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR). L'équipe, composée de juristes et psychologues, se met à disposition de toute personne touchée par un accident de la route avec dommages corporels et/ou décès, qu'importe le délai écoulé et le rôle joué dans celui-ci.

Les juristes informent sur les assurances, la réparation du préjudice, la procédure judiciaire et guident les personnes dans les étapes qui précèdent l'indemnisation (aide à la lecture de documents complexes, appui lors des démarches auprès de professionnels...). Les psychologues offrent un espace d'écoute et de soutien ainsi qu'un éclairage sur les réactions émotionnelles déclenchées par le traumatisme ou le deuil. En fonction de la demande et du besoin, une réorientation vers des services spécialisés et adéquats est possible (thérapeutes spécialités, groupes de parole, etc.). L'équipe assure une permanence téléphonique pendant les jours ouvrables de 9h à 17h. Le service est gratuit.

A l'égard des professionnels intervenant de près ou de loin dans l'accident de la route, le service dispense des formations tant sur le pôle juridique (procédures judiciaires, assurances et indemnisation) que sur le pôle psychologique (événement traumatique, empathie et écoute).

Enfin, l'équipe organise différents groupes de travail ayant pour mission de susciter un processus de réflexion et d'évaluation des actions réalisées et à réaliser pour améliorer la prise en charge de ces victimes.



Site(s) web et réseaux sociaux

Sites web

 www.awsr.be/avr

Réseaux sociaux

 [Agence wallonne pour la Sécurité routière - AWSR - Accueil | Facebook](#)

 www.instagram.com/awsr.be

 www.linkedin.com/company/awsr

 [AWSR \(@AWSR_be\) / Twitter](#)

 [Agence wallonne pour la Sécurité routière \(AWSR\) - YouTube](#)

 [TikTok awsr.be \(@awsr.be\) | Regarde les dernières vidéos TikTok de awsr.be](#)



Publication(s) et/ou outil(s) pédagogique(s)

- ✓ Publication(s) et/ou outil(s) pour le(s) public(s) vulnérable(s) : Brochure informative concernant les démarches après l'accident ayant entraîné la mort d'un proche. Brochure informative à destination des victimes concernant les démarches après l'accident avec dommages corporels. Dépliant reprenant les premières démarches essentielles après l'accident et la perte d'un proche. Information sur les procédures, l'indemnisation et le procès pénal sur le site internet. Information sur les réactions suite à un événement traumatique, sur le deuil et les pistes d'aide sur le site internet.



Personne responsable & personne de contact

- ✓ **Personne responsable**
PIROTTE Virginie
Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR)
Chaussée de Liège, 654C
5100 Jambes Belgique
081/ 821 305, virginie.pirotte@awsr.be
- ✓ **Personne de contact**
PIROTTE Virginie (Directrice Accompagnement des victimes de la route)
081/821.305, virginie.pirotte@awsr.be



Statut social

- ✓ Association Sans But Lucratif



L'organisme est-il actif uniquement en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes

Non, Vous trouverez un aperçu de toutes nos activités sur notre site en cliquant [ici](#)



Coordonnées générales

Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) /
Accompagnement des victimes de la route (AVR)

Coordonnées du service :

081/821.321, infovictimes@awsr.be

Coordonnées générales :

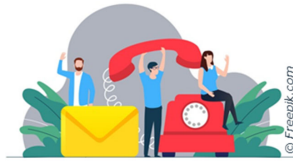
Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR)

Chaussée de Liège, 654C

5100 Jambes

Belgique

081/ 821 300, info@awsr.be



Cette fiche a été rédigée sur base des réponses qui ont été apportées par l'organisme au questionnaire envoyé préalablement par Educa Santé. Si vous constatez des erreurs et/ou des manquements, merci de nous le signaler à l'adresse communication@educasante.org